

**PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE
VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025**

**PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE
VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025**

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats et évolution des actifs nets	3
Situation financière	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11
Renseignements complémentaires	12 - 13

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs du

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du **PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

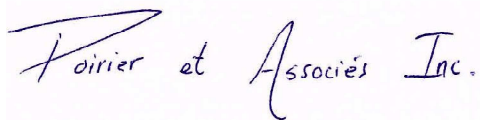
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT** au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Handwritten signature in blue ink that reads "Poirier et Associés Inc." with a small superscript "1" to the right.

Vaudreuil-Dorion
Le 26 mai 2025

¹ Par Daniel Malenfant, CPA auditeur

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 3

	2025	2024
Produits		
Subvention - M.E.I.	110 000 \$	110 000 \$
Entente B.I.E.C.	102 500	100 000
Subvention - FLAC	90 000	104 800
Subventions - Chantier de l'économie sociale	59 513	44 044
Subvention - Services Québec	-	6 528
Revenus d'activités (annexe C)	11 189	2 064
Revenus d'adhésions	7 808	6 632
Dons	2 560	3 000
Intérêts	1 423	2 187
	384 993	379 255
Charges		
Salaires et charges sociales	206 285	220 201
Entente B.I.E.C.	102 752	102 500
Honoraires professionnels et consultants	17 862	18 407
Frais liés aux activités (annexe D)	14 550	10 858
Déplacements	7 432	6 228
Formation et perfectionnement	7 164	6 656
Location de salles de réunion et d'entreposage	7 033	10 521
Fournitures de bureau	6 784	7 405
Télécommunications	3 707	2 643
Représentation	2 080	2 242
Licences, taxes et permis	1 617	1 272
Activités sociales	1 090	1 209
Cotisations	1 009	4 571
Publicité et promotion	887	881
Assurances	651	609
Intérêts et frais bancaires	835	990
Amortissement des immobilisations	1 077	1 167
	382 815	398 360
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 178	(19 105)
Actifs nets au début	11 798	30 903
Actifs nets à la fin	13 976 \$	11 798 \$

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2025

(non audité)

Page 4

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	62 820 \$	75 264 \$
Débiteurs (note 3)	19 731	14 123
	82 551	89 387
Immobilisations (note 4)	3 005	4 082
	85 556 \$	93 469 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	26 580 \$	24 660 \$
Apports reportés (note 6)	45 000	57 011
	71 580	81 671
Actifs nets		
Actif net	13 976	11 798
	85 556 \$	93 469 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 5

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 178 \$	(19 105) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	1 077	1 167
	3 255	(17 938)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 608)	1 772
Charges payées d'avance	-	2 383
Créditeurs	1 920	3 741
Apports reportés	(12 011)	7 611
	(15 699)	15 507
	(12 444)	(2 431)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(2 429)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(12 444)	(4 860)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	75 264	80 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	62 820 \$	75 264 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son objectif est de promouvoir l'économie sociale et les entreprises d'économie sociale sur l'ensemble de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont comptabilisés lorsque l'activité a lieu et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

L'organisme applique la méthode de répartition des charges par nature mais présente des annexes de reddition de compte des projets dont elle est fiduciaire. Les charges directement liées à un projet sont attribuées à ce projet tandis que les salaires et charges sociales sont répartis en fonction des heures réelles travaillées par projet.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et agencement	20 %
Équipement informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des crédateurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Débiteurs

	2025	2024
Taxes de vente	4 373 \$	4 123 \$
Subvention à recevoir	15 358	10 000
	19 731 \$	14 123 \$

4. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	1 643 \$	460 \$	1 183 \$	1 479 \$
Équipement informatique	6 351	4 529	1 822	2 603
	7 994 \$	4 989 \$	3 005 \$	4 082 \$

5. Crédoiteurs

	2025	2024
Fournisseurs et charges courues	8 387 \$	7 984 \$
Salaires à payer	16 779	15 468
Déductions à la source	1 414	1 208
	26 580 \$	24 660 \$

L'organisme dispose d'un crédit spécial, utilisable au moyen d'une carte de crédit, pour un montant autorisé de 5 000 \$, à un taux d'intérêt de 13,45 %.

6. Apports reportés

La subvention reçue de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) doit servir à renforcer les capacités d'agir et les connaissances des communautés et des entrepreneurs collectifs afin de répondre aux enjeux de leur milieu.

La subvention reçue dans le cadre du projet Ampli Finances doit servir à valoriser le financement participatif en capital.

La subvention reçue du Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) dans le cadre de la Table de Concertation Régionale de la Montérégie (TCRM) doit servir à appuyer la mise en oeuvre d'une concertation d'acteurs en matière de gestion des textiles en Montérégie.

Enfin, la subvention reçue dans le cadre du Programme de Soutien à l'Économie Sociale (PSES), géré par le Chantier de l'économie sociale, doit servir à la mise en oeuvre de l'action Mobiliser et outiller les acheteurs régionaux pour augmenter leur approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale.

6. Apports reportés (suite)

	2025	2024
FLAC	45 000 \$	45 000 \$
L'AMPLI FINANCES	-	4 571
TCRM-TEXTILE	-	4 225
PSES	-	3 215
	45 000 \$	57 011 \$

	2025	2024
Solde au début	57 011 \$	49 400 \$
Plus : montant encaissé au cours de l'exercice	240 000	152 411
	297 011	201 811
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(252 011)	(144 800)
Solde à la fin	45 000 \$	57 011 \$

7. Aide financière et engagements

En vertu d'un renouvellement du protocole d'entente signé le 17 juin 2024 et d'un avenant au protocole d'entente signé le 21 mars 2025, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (M.E.I.) s'est engagé à verser à l'organisme une aide financière annuelle de 160 000 \$. De cette aide financière de 160 000 \$, 50 000 \$ sera reçu pour l'exercice 2025-2026. Cette entente est d'une durée de 1 an et 6 mois, échéant le 30 septembre 2025.

Cette aide gouvernementale ne peut excéder 90 % du budget total du présent organisme. L'organisme doit rembourser la portion de l'aide gouvernementale qui excède 90 % du budget total s'il y a lieu. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, cette condition a été respectée, contribuant pour environ 34 % (2024 - 32 %) du budget total.

Les contributions financières des autres partenaires doivent également représenter au moins 5 % des revenus de l'organisme. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, cette condition est respectée, puisque ces contributions représentent environ 52 % (2024 - 57 %) des revenus de l'organisme.

8. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 10 933 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2026	10 933 \$
------	-----------

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 12

	2025	2024
Annexe A - Fondation Lucie et André Chagon (FLAC)		
Subvention - FLAC	90 000 \$	104 800 \$
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	90 000 \$	104 800 \$
Annexe B - SISMIC		
Subvention - Chantier de l'économie sociale	47 501 \$	53 974 \$
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	46 632	50 724
Activités	869	-
Licences, taxes et permis	-	3 250
	47 501 \$	53 974 \$
Annexe C - Revenus d'activités		
Mois de l'économie sociale 2024	310 \$	- \$
Forum régional	250	2 064
Entente MIAM	3 372	-
Élabor	2 257	-
États généraux repreneuriat collectif	5 000	-
	11 189 \$	2 064 \$

PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

Page 13

	2025	2024
Annexe D - Frais liés aux activités		
SISMIC	869 \$	- \$
Lancements novembre	-	802
Mois de l'économie sociale 2024	2 415	1 160
Assemblée générale annuelle	2 036	4 355
Élabor	1 562	1 374
Lancement guide - Pôle économie sociale Aglo	-	1 500
Forum régional économie sociale	-	1 667
Mutualisation de ressources	4 031	-
Repreneuriat collectif	3 135	-
Tournée des membres	138	-
Pendaison crémaillère	126	-
Table des conseillers économie sociale Montérégie-Ouest	238	-
	14 550 \$	10 858 \$